

Garanties ANC

ECOFLO[®]

Ecoflo PE2 5 à 20 EH



Numéro national d'agrément **2016-003 ext11-mod02**
et **ext12 mod02** et **ext44 à 49**



* Cette garantie est valable à partir de la date d'installation chez l'utilisateur, si le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation du dispositif, son utilisation, son exploitation et son entretien ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable, le Guide de l'Usager, la notice de pose, le livret d'informations et d'entretien, spécifiques à la filière installée.

Inclus les pièces et la main d'œuvre (dont déplacement), sont exclus les coûts associés et nécessaires à la bonne réalisation des réparations (vidanges, nettoyage, décaissement, etc.)

** Conformité des effluents traités à la réglementation en vigueur en France au moment de la livraison de la filière au propriétaire (Par exemple, en janvier 2024 : MES ≤ 30 mg/l et DBO5 ≤ 35 mg/l).

Cette garantie est valable si :

- Le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation du dispositif et son utilisation ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable, la notice de pose, le livret d'informations et d'entretien, spécifiques à la filière installée
- Au besoin, remise à neuf du milieu filtrant entre 10 et 15 ans et/ou des équipements de procédé ou électriques
- La visite de bon démarrage est validée par Premier Tech et le contrat d'entretien souscrit auprès de Premier Tech (entretien réalisé par Premier Tech ou un de ses partenaires)



Garantie de la solidité et la durabilité des ouvrages et des équipements associés*

- Cuves
- Couvercles
- Préfiltre
- Plaques
- Auget(s)



Garantie de l'intégrité et du non-colmatage du milieu filtrant*

Grâce à ses 40 années d'expériences et à la commercialisation près de 120 000 filtres compacts en France, Premier Tech s'engage auprès des usagers sur la pérennité de son milieu filtrant en le remplaçant



Garantie du fonctionnement des éléments électromécaniques (pour les filières en sortie haute)*

- Pompe
- Alarme



Garantie de bon démarrage (inclus dans le prix d'achat)

Enregistrez votre filière pour bénéficier du réglage et de la vérification de votre installation par un professionnel et de la validation de son bon fonctionnement



Garantie des performances épuratoires sans relargage **

Premier Tech s'engage à ce que les eaux usées traitées rejetées par ses filières soient conformes aux exigences réglementaires. Sans relargage de matières polluantes, la saturation de la zone d'infiltration et le dysfonctionnement de la filière d'ANC sont ainsi évités



Un produit reconnu Technique Courante

Premier Tech a choisi d'encadrer la qualité de ses filières ECOFLO PE2 par un Document Technique d'Application (DTA), label officiel démontrant que les produits sont bien conçus, bien fabriqués, maîtrisés et performants sur le terrain. Ainsi elles sont reconnues technique courante en ANC (risque assurantiel limité)

Documentations disponibles



Guide usager



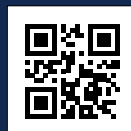
Documentation technique



Notice de pose Ecoflo Pack



Notice de pose Ecoflo ligne



Un doute ?
Une question ?
Contactez-nous
02 99 58 18 29

Service client basé à
Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine (35)

services.ptwe.fr@premiertech.com

Ecoflo Béton 3.0 5 et 6 EH

FABRIQUÉ
EN FRANCE



Numéro national d'agrément 2023-002 ext01 à ext04



* Cette garantie est valable à partir de la date d'installation chez l'utilisateur, si le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation du dispositif, son utilisation, son exploitation et son entretien ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable, le Guide de l'Usager, la notice de pose, le livret d'informations et d'entretien, spécifiques à la filière installée.

Inclus les pièces et la main d'œuvre (dont déplacement), sont exclus les coûts associés et nécessaires à la bonne réalisation des réparations (vidanges, nettoyage, décaissement, etc.)

** Conformité des effluents traités à la réglementation en vigueur en France au moment de la livraison de la filière au propriétaire (Par exemple, en janvier 2024 : MES ≤ 30 mg/l et DBO5 ≤ 35 mg/l).

Cette garantie est valable si :

- Le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation du dispositif et son utilisation ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable, la notice de pose, le livret d'informations et d'entretien, spécifiques à la filière installée
- Au besoin, remise à neuf du milieu filtrant entre 10 et 15 ans et/ou des équipements de procédé ou électriques
- La visite de bon démarrage est validée par Premier Tech et le contrat d'entretien souscrit auprès de Premier Tech (entretien réalisé par Premier Tech ou un de ses partenaires)



Garantie de la solidité et la durabilité des ouvrages et des équipements associés*

- Cuves
- Couvercles
- Préfiltre
- Plaques
- Auget(s)



Garantie de l'intégrité et du non-colmatage du milieu filtrant*

Grace à ses 40 années d'expériences et à la commercialisation près de 120 000 filtres compacts en France, Premier Tech s'engage auprès des usagers sur la pérennité de son milieu filtrant en le remplaçant



Garantie du fonctionnement des éléments électromécaniques (pour les filières en sortie haute)*

- Pompe
- Alarme



Garantie de bon démarrage (inclus dans le prix d'achat)

Enregistrez votre filière pour bénéficier du réglage et de la vérification de votre installation par un professionnel et de la validation de son bon fonctionnement



Garantie des performances épuratoires sans relargage **

Premier Tech s'engage à ce que les eaux usées traitées rejetées par ses filières soient conformes aux exigences réglementaires. Sans relargage de matières polluantes, la saturation de la zone d'infiltration et le dysfonctionnement de la filière d'ANC sont ainsi évités

Documentations disponibles



Guide usager



Documentation technique



Notice de pose



Un doute ?
Une question ?
Contactez-nous
02 99 58 18 29

Service client basé à
Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine (35)

services.ptwe.fr@premiertech.com